

# BULLETIN D'ASSURANCE 2023

NB : En cas de vandalisme ou de vol, faire constater le sinistre par une personne de votre connaissance. Faire des photos, porter plainte à la gendarmerie, puis faire un courrier à Groupama le plus détaillé possible: circonstances, date, coordonnées du ou des témoins, plainte et chiffrer le préjudice. Adresser l'ensemble à l'adresse ci-dessous.

**En cas de sinistre, la déclaration doit être faite dans les 5 jours, (sauf vol : 24 h)**

À Paul CARPENTIER: [paul.carpentier27@gmail.com](mailto:paul.carpentier27@gmail.com)

et sur le mail du syndicat : [sae27api@gmail.com](mailto:sae27api@gmail.com)

**EMPLACEMENTS DES RUCHERS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR ÊTRE ASSURE**

Nbre de Ruches	Code Postal	Commune	Adresse

## **POUR L'OPTION N°4 SEULEMENT**

**Groupama ne couvre évidemment pas des abeilles malades lors de la présente déclaration. (Si l'année passée, vous n'étiez pas assuré contre la mortalité, vous devez remplir impérativement la déclaration suivante).**

**Je soussigné(e), ....., atteste sur l'honneur que mes abeilles sont exemptes de maladies contagieuses (Infestation due à *Aethina tumida*, *Tropilaelaps*, Loque américaine, Nosérose des abeilles et l'Aspergillo-mycose).**

**Je m'engage à faire visiter mes ruches par un expert apicole désigné par la Caisse Régionale d'Assurance Mutuelle Agricole de l'EURE, si celle-ci décide de procéder à un contrôle.**

Nom, prénom .....

Adresse.....

Code Postal ..... Ville.....

Total à payer (Cotisation syndicale + Assurance).....

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre du SAE

et adressés au trésorier : Paul CARPENTIER,

32 rue René Vallée 27180 Bernienville - [paul.carpentier27@gmail.com](mailto:paul.carpentier27@gmail.com)

Date et Signature